

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 8 Mars 2016

Convoqués le 29/02/2015

Affiché le 14/03/2015

Le huit mars deux mil seize, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

Présents : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoint.

Mmes et Mrs : Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Elaine PERRIGOT, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN, Conseillers Municipaux.

Aline RONCERAY a donné pouvoir à Patrick LEMAITRE,

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

Absents et excusés : M.-----

Secrétaire de séance : M. Gérard BOITTIN.

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

2016-03-01-Approbation du Compte de Gestion 2015 – Budget général et Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, *pour le budget général et le budget assainissement*, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurants au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, *pour le budget général et le budget assainissement*, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

2016-03-02 - Compte Administratif 2015 – Budget Général et Budget SA

M. le Maire ne prend pas part au débat et à l'approbation du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Guy COCOGNE, Maire-Adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et le compte de gestion de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Budget Général	Budget Assainissement
Recettes d'investissement	203 270,72 €	1 311,06 €
Dépenses d'investissement	117 544,31 €	1 068,55 €
Solde N-1	-57 333,52 €	14 741,79 €
Résultat de clôture Invest. 2015	28 392,89 €	14 984,30 €
Recettes de fonctionnement	311 871,92 €	3 508,93 €
Dépenses de fonctionnement	226 210,59 €	2 300,17 €
Solde N-1	152 436,77 €	5 990,78 €
Résultat de clôture Fonct. 2015	238 098,10 €	7 199,54 €
Résultat global de clôture 2015	266 490,99 €	22 183,84 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

Le Maire revient prendre part à la suite de la séance

2016-03-03-Vote du Budget 2016 – Budget Général et Budget Assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget, pour l'exercice 2016, à savoir :

	Budget Général		Budget Assainissement
		<i>Investissement</i>	
Dépenses	126 342,89 €		16 402,22 €
Recettes	126 342,89 €		16 402,22 €
		<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	514 548,10 €		11 199,54 €
Recettes	514 548,10 €		11 199,54 €
Total du budget 2016	640 890,99 €		27 601,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget primitif 2016, pour le budget général et le service assainissement, tel qu'il est proposé.

La section « Dépenses de fonctionnement » du budget général tient compte d'une subvention de 800 € votée par le Conseil Municipal pour équilibrer le budget du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

2016-03-04-Affectation des résultats 2015 – Budget Général et Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :

Budget assainissement : 7 199,54 €
Budget Général : 238 098,10 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget assainissement :

7 199,54 € au compte 002(Excédent reporté)

Budget général :

La section investissement fait apparaître un résultat de	28 392,89 €
Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à	8 000,00 €
Les restes à réaliser s'élèvent en recettes à	0,00 €
Le résultat corrigé de la section investissement est donc de	20 392,89 €

L'excédent de fonctionnement 2015 étant de **238 098,10 €**, son affectation est la suivante :

Compte 1068 (Excédent fonctionnement capitalisé)	25 000,00 €
Compte 002 (Excédent fonctionnement reporté)	213 098,10 €

Adopté à l'unanimité.

2016-03-05 - Vote des taux d'imposition 2016

Le Maire informe le conseil que les bases d'imposition pour 2016 n'ont pas été notifiées à ce jour. Toutefois il semble que l'évolution des bases serait de l'ordre de 1%. Le Maire propose donc au conseil soit d'attendre la notification des bases pour voter les taux d'imposition 2016, soit, vu la situation financière de la commune, de reconduire pour 2016 les mêmes taux que ceux appliqués en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu la situation financière de la commune,
APPROUVE la proposition du Maire de reconduire, pour 2016, les taux d'imposition 2015, à savoir :

	Taux
Taxe d'habitation	14,25 %
Foncier bâti	22,90 %
Foncier Non Bâti	39,94 %

CHARGE le Maire ou son représentant de compléter en ce sens l'état 1259 (Taux FDL), dès réception.

Adopté à l'unanimité.

2016-03-07- Intégration de parcelles dans le domaine public communal

Le Maire informe le conseil que, suite au passage de la THT, des travaux d'aménagement ont été réalisés au Pilet de Milvain pour améliorer la circulation, notamment celle des poids lourds, entre le VC 7 et la RD 102. La parcelle WD n° 106 est devenue le nouveau tracé du VC et la parcelle WD n° 109 délaissée de terrain de l'ex VC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ le classement de ces deux parcelles, WD 106 et WD 109, dans le domaine public communal et s'engage à en assurer l'entretien.
CHARGE les services du Département de demander la suppression des numéros cadastraux auprès de la Direction des finances publiques.

Adopté à l'unanimité.

2016-03-08-Conteneurs semi-enterrés

Le Maire informe le conseil que la collecte des déchets est en cours de modification sur le territoire de la Communauté de communes du Bocage Mayennais.

La nouvelle organisation de la collecte va être mise en place sur la commune en 2016. L'information aux habitants sera réalisée par la Communauté de communes :

Organisation actuelle :

Collecte des ordures ménagères : la collecte se fait en porte à porte pour les habitants de l'agglomération et en point de dépôts en campagne pour les habitants des hameaux.

Tri sélectif :

Des conteneurs aériens, actuellement installés au parking de la salle communale, sont à la disposition de tous les habitants.

Organisation nouvelle :

Les collectes des ordures ménagères (porte à porte en agglomération et points de dépôts en campagne) sont supprimées. Compte-tenu du nombre d'habitants, un seul point de collecte ordures ménagères est installé sur la commune, il sera situé au parking du terrain de football : 2 conteneurs ordures ménagères semi enterrés vont y être installés et seront financés par la communauté de communes.

Tri sélectif :

2 conteneurs « verre » et 3 conteneurs « autres emballages » sont prévus d'être installés en aérien et pris en charge par la communauté de communes. La commune peut toutefois opter pour des conteneurs de tri semi enterrés : dans ce cas, elle prendra en charge la différence du coût d'installation (aérien/semi enterré), soit pour 3 conteneurs semi enterrés (1 verre et 2 autres emballages) environ 7 800 € HT. Cette dépense devra alors être réglée au compte 2041512 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'opter, pour le tri sélectif, pour des conteneurs semi enterrés qui seront installés, comme les conteneurs ordures ménagères, au parking du terrain de football.

S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au budget 2016, au compte 2041512. Cette dépense fera l'objet d'un amortissement sur une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.